

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-173
*Travaux - rue Eugène
Guillaume / rue de la Liberté*

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU le code de la route

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, livre I, huitième partie, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU l'arrêté municipal général n°96/204 du 10 décembre 1996 portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'intérieur de la Ville,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux sur le réseau d'éclairage public,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du lundi 10 juillet et ce jusqu'au vendredi 28 juillet 2023, la circulation sera interdite rue Eugène Guillaume et le stationnement sera interdit rue de la Liberté du lundi 24 juillet au vendredi 11 août 2023.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront déposés et mis en place aux endroits judicieux par l'entreprise DEMONGEOT qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : L'entreprise DEMONGEOT, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au SDIS.